

DELIBERATIONS – JEUDI 10 DECEMBRE 2020

Convocation jeudi 3 décembre 2020

ORDRE DU JOUR

- 1/ ~~MODIFICATION DES STATUTS SEBB~~
- 2/ ROUTE EQUESTRE D'ARTAGNAN
- 3/ LA CLEF DES CHÂTEAUX VENTES – CHAMBOTEL – VENTE DES PARCELLES AR 80 – 81 – 82 – 84 ET ZD 92
- 4/ COMMISSION CIMETIÈRE
- 5/ ENCARTS PUBLICITAIRES DANS LE MIL
- 6/ ~~TAXE AMENAGEMENT~~
- 7/ ~~ANNULATION DETTE BOULANGER PASQUIER~~
- 8/ DEMANDES DE SUBVENTION POUR LES ALARMES A L'ÉCOLE
- 9/ DEMANDES DE SUBVENTION TOILETTES PUBLIQUES
- 10/ REGLEMENT INTERIEUR CANTINE/GARDERIE – TARIFS AU 1er JANVIER 2021
- 11/ DM VIREMENT DE CREDITS CHAPITRE 12
- 12/ SUBVENTIONS ASSOCIATIONS
- 13/ QUESTIONS DIVERSES

✓ Dossier Zamboni

Courrier Brigitte BOUILLANNE – compteurs Linky

✓ Défibrillateur

Présents

Madame HANNON Patricia Maire,

Mmes : Béatrice CHESNE, Christine MONGELLA, Pascale ORY, Virginie PAJON, Elisabeth VAN HALTEREN, Christine MAUBERT, Pauline GALLOUX.

MM : Lionel ARDOUIN, Damien CLEMENTE, Jean-Pierre CHEVESSAND, Jean-Marc MENARD, Jean-Louis PERCHET, M. Allan BRANDILY.

A été nommé secrétaire : M. Jean-Louis PERCHET

Avant de débiter la séance, Mme le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir ajouter une délibération et informe le CM que 3 délibérations ne seront pas prises.

La modification des statuts du SEBB étant de la compétence communautaire,

La TA pas de modification en raison du projet de la biscuiterie

L'annulation de la dette de la boulangerie ayant déjà été effectuée en 2019

MODIFICATION STATUTS SEBB – COMPÉTENCE COMMUNAUTAIRE

2020-38 – MODIFICATION REGIE DE RECETTE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de compléter la régie de recettes créée par la délibération 2009-42 du 21 décembre 2009, pour l'encaissement des photocopies, locations diverses ainsi que de la salle socio-culturelle, la cantine scolaire et la garderie.

En effet, il est nécessaire d'inclure les concessions du cimetière et du colombarium afin que le régisseur puisse les encaisser.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal

✓ Approuve la modification de la délibération 2009-42 du 21 décembre 2009 afin d'ajouter les concessions cimetière et du colombarium.

✓ Mandate Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2020-39 – ROUTE EQUESTRE DE D'ARTAGNAN – INSCRIPTION AU P.D.S.E.I.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal la délibération N°18-2012 du 14 mai 2012 qui avait pour objet d'approuver la convention des itinéraires de Randonnée Pédestre du Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (E.P.D.S.I.) et qui a été complétée par la délibération 2013-22 du 17 juin 2013 qui approuvait le Plan Départemental des Espace, Sites et Itinéraires (P.D.E.S.I.) et qui avait également pour objet l'établissement d'une convention avec le Conseil Départemental et qui engageait la commune à entretenir et assurer l'entretien pour que les itinéraires demeurent praticables en toute sécurité aux activités de nature.

Dans le prolongement de ces délibérations, le Conseil Départemental demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer afin d'inscrire la route Européenne Equestre d'Artagnan au P.D.S.E.I. de Loir-et-Cher, et d'inscrire un avenant à la convention du 6 février 2014.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal

- ✓ Approuve l'inscription de la Route Européenne Equestre d'Artagnan au P.D.S.E.I.,
- ✓ Mandate Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à la convention du 6 février 2014.

2020-40 – LA CLEF DES CHATEAUX – CHAMBOTEL – VENTE DES PARCELLES AR 80 – 81 – 82 -84 ET ZD 92

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 2020-13 du 25 juin 2020 qui actait la vente des parcelles cadastrées AR 80 – AR 81 – AR 82 AR 84 et ZD 92 au prix de 25 €/m2 soit un montant total de **139 526,00 €**.

L'hôtel Restaurant L'orée de Chambord ayant été racheté par la société Chambotel, et l'immeuble ayant été renommé La Clef des Châteaux, il convient donc au Conseil Municipal de délibérer avec la dénomination exacte de la société pour la vente des parcelles cadastrées AR 80 – AR 81 -AR 82 – AR 84 et ZD 92.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

- ✓ Autorise la vente des parcelles cadastrées AR 80 – AR 81 -AR 82 – AR 84 et ZD 92 pour un montant total de **139 526 €** au profit de la société Chambotel qui gère l'hôtel Restaurant La Clef des Châteaux.
- ✓ Mandate Mme le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

En ce qui concerne le sentier communal racheté en partie pour **1.00 €**, Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'un arrêté qui informe d'une enquête publique d'une durée d'un mois va être prochainement effectué, et que M. Jean-Jacques ROUSSEAU sera nommé Commissaire Enquêteur pour ce dossier.

2020-41 – COMMISSION CIMETIERE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de constituer une commission cimetière qui aura entre autre pour mission d'élaborer un règlement. La commission cimetière sera représentée par :

Mme Christine MONGELLA,
M. Jean-Pierre CHEVESSAND,
Mme Christine MAUBERT
Mme Pascale ORY

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal Approuve la création de la Commission Cimetière avec les membres cités ci-dessus.

2020-42 – ENCARTS PUBLICITAIRES POUR LE TRIMESTRIEL « DANS LE MIL »

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'insérer des encarts publicitaires dans le bulletin trimestriel « Dans le Mil » Elle propose de solliciter les entreprises pour des insertions publicitaires aux tarifs de 40.00 € les 1/8^{ème} de page par trimestre

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

- ✓ Vote les tarifs des encarts publicitaires au tarif de 1/8^{ème} de page/trimestre
- ✓ Mandate Mme le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

TAXE AMENAGEMENT ANNULÉE

Madame le Maire souhaite maintenir la taxe d'aménagement à 3 % sur l'ensemble du territoire communal à compter du 1^{er} janvier 2016 ainsi que les exonérations en vigueur d'autant plus que les nouvelles applications se feront qu'au **1^{er} janvier 2022**

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

- ✓ Laisse la Taxe d'Aménagement avec les exonérations actuelles conformément aux délibérations 2015-33 et 2015-37.
- ✓ Mandate Mme le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

ANNULATION DETTE BOULANGERIE PASQUIER (délibération 2019-24 du 3 juin 2019)

2020-43 – DEMANDES DE SUBVENTION DSR POUR LES ALARMES DE L'ECOLE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle souhaite demander une subvention auprès du Conseil Départemental (DSR) pour la mise en place des alarmes dans l'école. A la lecture des devis proposés, le Conseil Municipal décide d'accepter les devis de l'entreprise GIRAUD Sécurité pour un montant total de 5 656.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- ✓ Autorise Mme le Maire à demander une subvention nécessaire au bon déroulement du projet, auprès du Conseil Départemental,
- ✓ Mandate Mme le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier,
- ✓ Les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre ad hoc.

2020-44 – DEMANDES DE SUBVENTION POUR LES TOILETTES PUBLIQUES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle souhaite demander une subvention dans le cadre de l'opération 1 000 chantiers pour nos artisans locaux lancée par le département suite à la crise sanitaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- ✓ Autorise Mme le Maire à demander une subvention pour l'installation des toilettes publiques dans le cadre de 1 000 chantiers.
- ✓ Mandate Mme le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier,
- ✓ Les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre ad hoc.

2020-45 – REGLEMENT INTERIEUR CANTINE/GARDERIE – TARIFS AU 1^{er} JANVIER 2021

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle souhaite garder les tarifs 2020 pour l'année 2021, soit :

REPAS 4.00 €

MAJORATION DE 10.00 € POUR NON RESERVATION

GARDERIE

MATIN OU SOIR 2.80 €

MATIN ET SOIR 4.30 €

Pour le règlement intérieur cf le document en annexe 1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- ✓ Décide de garder les tarifs 2020 en vigueur,
- ✓ Adopte le règlement intérieur,
- ✓ Mandate Mme le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier,

2020-46 – DM – VIREMENT DE CREDITS SUR CHAPITRE 12

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, qu'en cette fin d'année, il convient d'effectuer des réajustements afin de pouvoir terminer l'exercice budgétaire sereinement.

Elle propose le virement de crédits suivants :

DECISSION MODIFICATIVE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	AUGMENTATION	DIMINUTION	
CHAPITRE 12 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		2 000 €	CHAPITRE 022 Dépense Imprévues
6218 Autre Personnel Extérieur	8 500 €		CHAPITRE 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL 60611 - EAU ET ASSAINISSEMENT
6411 Personnel Titulaire	13 000 €	28 500 €	
6413 Personnel NonTitulaire	11 000 €	2 000 €	CHAPITRE 0011 CHARGES A CARACTERE GENERAL 6247 TRANSPORTS COLLECTIFS
TOTAL	32 500 €	32 500,00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- ✓ Accepte le virement de crédits suivant le tableau ci-joint,
- ✓ Mandate Mme le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier,

2020-47 – SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS	SIGLE	SUBVENTIONS ACCORDEES
Aide à domicile en Milieu Rural et Urbain	ADMR Mer	200,00 €
Association de soins et Services à Domicile Mer-Val de Loire	ASSAD	200,00 €
BTP CFA DU LOIR ET CHER	BTP CFA LOIR ET CHER	70,00 €
Centre Interprofessionnel de Formation d'Apprentis du Loir et Cher	CIFA	80,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE		1 250,00 €
Fédération Nationale des Anciens Combattants Algérie Maroc Tunisie Comité Local Montlivault-Maslives-St Dyé sur Loire	FNACA	60,00 €
JEUNES SAPEURS POMPIERS BLOIS SUD	JSP	100,00 €
Secrétaires de Mairie et directeurs Généraux des communes du Loir et Cher (Association des)	ASMDG	21,00 €
SOUVENIR Français		50,00 €
TOTAL		2 031,00 €

13/QUESTIONS DIVERSES

✓ Dossier Zamboni

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que Mme ZAMBONI s'est aperçue qu'elle reste propriétaire de 16 m² bien malgré la vente de sa maison en 1987. Elle demande à la mairie de faire le nécessaire afin de reprendre les 16 m² à titre gracieux qui était destiné à l'élargissement de la rue. Il est convenu que M. PERCHET prenne en charge le dossier.

✓ Madame HANNON a lu le courrier de Mme Brigitte BOUILLANNE concernant les compteurs Linky et ses supposés effets néfastes. Le Conseil Municipal décide que chaque administré devra effectuer son propre choix.

✓ Défibrillateur, conformément à la réglementation, la salle socio-culturelles ERP de classe 4 sera équipée d'un défibrillateur au 1^{er} janvier 2021. La commission de sécurité s'étant réunie à plusieurs reprises à ce sujet, il est proposé plusieurs devis au Conseil Municipal. Le choix s'arrête sur le défibrillateur automatique SAVER ONE pour un montant de 1 627.59 €

✓ M. CHEVESSAND informe le Conseil Municipal qu'une course dénommée « Le trail des châteaux » a pour point de départ la salle socio-culturelle de Maslives, ce qui favorise le tourisme autour de la commune. A ce titre, il informe le Conseil Municipal que le départ s'effectuera une nouvelle fois en 2021 sous réserve des restrictions de la crise sanitaire.

✓ Madame le Maire informe le Conseil Municipal son souhait de distribuer un colis de Noël aux aînés de la commune âgés de plus de 80 ans. Le Conseil Municipal approuve la demande de Mme HANNON. Les colis seront distribués accompagnés d'un courrier de Mme le Maire et de masques de protection fournis par le Conseil Départemental et la Préfecture.

La séance est levée à 22h00

Le Maire

